

A l'attention des délégués de clubs pour l'assemblée générale ordinaire de la FFTA le dimanche 24 mars 2024,

Noisy-le-Grand, le 8 mars 2024

Objet - Assemblée générale ordinaire - dimanche 24 mars 2024

L'Assemblée Générale ordinaire de la fédération française de tir à l'arc se déroulera le dimanche 24 mars dans la maison du sport français au CNOSF (1 Avenue Pierre de Coubertin, 75013, Paris).

Nous vous accueillerons pour l'émargement à partir de 08h45 et les travaux de l'assemblée commenceront à 09h30.

Pour préparer au mieux cette assemblée générale vous trouverez dans le lien suivant <https://we.tl/t-WmNE9WDL6> les documents de cette assemblée générale qui ont également été ajoutés dans l'espace dirigeant, dans les documents en ligne, rubrique DOCUMENTS – FFTA – ASSEMBLEE GENERALE 2024 ainsi qu'un courrier du Président de la fédération à votre attention. Je vous invite naturellement à en prendre connaissance. Pour ce faire, il vous faudra disposer de droits sur l'extranet au niveau d'une structure (clubs, comité départemental ou régional). L'ordre du jour a été modifié avec l'ajout de deux points relatifs à l'abondement de fonds associatifs et complété par les motions qui seront soumises à votre approbation.

Les documents diffusés ne seront pas imprimés. Par conséquent aucun document papier ne sera disponible le 24 mars prochain.

Vous pouvez poser toutes vos questions en amont de l'assemblée générale. Elles doivent nous parvenir avant le lundi 18 mars à 12h00 pour que nous puissions prendre le temps de les traiter à l'adresse b.ravier@ffta.fr (*objet du courriel : Questions AG 2024*). Cette année, l'organisation du weekend permettra de disposer de davantage de temps en séance plénière puisqu'il y a moins de motions à soumettre au vote de l'assemblée et que l'intervention du directeur technique national se fera le samedi après-midi.

Nous organiserons comme les années précédentes les votes sous format électronique. Dans ce cadre, nous vous demandons de bien vouloir vous munir de votre smartphone ou d'une tablette ou d'un ordinateur pour pouvoir procéder aux opérations de votes. Dans le cas où vous ne seriez pas en mesure de vous doter d'un des outils numériques précités, merci de nous en informer avant le 20/03/2024 à l'adresse suivante : a.vasseur@ffta.fr.

Nous continuerons avec la plateforme de vote (Nuäg) qui a été utilisée l'année dernière. Vous recevrez dans les prochains jours **par courriel** et à l'adresse suivante : XXX votre accès à l'espace de vote. Si cette information est à modifier, je vous remercie de bien vouloir nous indiquer les corrections à apporter avant le 20/03/2024 et en tout état de cause, à me contacter avant l'assemblée générale si vous n'avez pas réceptionné votre accès. Les délégués qui avaient déjà créé leur compte l'année dernière n'auront pas à en créer un deuxième.

Sur l'espace de vote qui s'affichera pendant l'assemblée générale, les votes seront lancés en séquentiel, motion par motion. Vous pourrez vous exprimer de trois façons : oui/non/abstention. Dans le cas où vous décideriez de ne pas voter, c'est-à-dire de ne cocher aucun des trois choix, l'inaction entraînera un décompte des voix dans la catégorie abstention.

Lorsque nous procéderons à l'élection partielle du comité directeur vous pourrez choisir aux plus deux candidats ou vous abstenir. Il ne sera pas possible de répartir vos voix sur plusieurs candidats. Conformément aux statuts en vigueur, un des deux postes est réservé à une femme. L'élection se fera au scrutin majoritaire à un tour.

Ces différentes modalités vous seront rappelées au début de l'assemblée générale et un vote test avant la première motion sera organisé pour prendre en main le vote à distance.

Vous recevrez dans les prochains jours au moins une autre correspondance pour celles et ceux d'entre vous qui seront présents le samedi 23 mars.

Dans l'attente de vous retrouver prochainement, je vous prie de croire, en mes sincères salutations.

